

[Texte]

The Chairman: I am sure that the committee would be happy to leave a certain amount of discretion with the chairman. For the purposes of having something else on the record, subject to the discretion of the chairman, can we go with this motion?

Mr. Robinson: Mr. Chairman, I would suggest that we amend it to have the standard practice of the Standing Committee on Justice and Solicitor General, which is 15 minutes for the first round.

The Chairman: Fifteen minutes for the first round and five minutes thereafter?

Some hon. members: Agreed.

The Chairman: I think this takes care of all our procedural motions. Now we can move on to deal with Bill C-61. We are very pleased this morning to have the Minister with us, the hon. Ramon John Hnatyshyn, Minister of Justice and Attorney General of Canada.

Mr. Minister, I would like to welcome you this morning. Perhaps you would like to introduce your officials once again and we would be pleased to have your opening statement, sir.

Hon. Ramon Hnatyshyn (Minister of Justice and Attorney General of Canada): Thank you, Mr. Chairman and members of the committee. I would like to introduce the officials with me this morning in connection with Bill C-61, which deals with proceeds of crime: Mr. Richard Mosley, Senior General Counsel, Criminal and Family Law Policy Directorate, Department of Justice; and Mr. John R. McIsaac, Counsel, Criminal Law Policy Section of Department of Justice. With your consent and approval, I propose to make an opening statement. I would be glad to entertain questions following my submission.

Mr. Chairman and members of the committee, Bill C-61 is an important step forward in the fight against crime. Its purpose is to send a strong message that crime should not and will not pay—

Mr. Robinson: I am sorry to interrupt you, Mr. Minister, but just on a point of order, Mr. Chairman, the Minister has a prepared statement. Are there copies for the committee?

Mr. Hnatyshyn: I just received it this morning so I am just looking it over. I made changes to it. I do not know if there are extra copies.

Mr. Robinson: It would just be helpful for us to have copies.

Mr. Hnatyshyn: If there is a copy, I am glad to have it distributed. I looked at a draft last night and made some changes and this was produced to me as we walked over here, Mr. Robinson.

[Traduction]

Le président: Je suis sûr que le Comité accepterait volontiers de laisser une certaine marge de décision au président. Pouvons-nous adopter cette motion, simplement pour avoir quelque chose par écrit, étant entendu que le président aurait une certaine marge de manoeuvre?

M. Robinson: Monsieur le président, je suggère que la motion soit amendée conformément à la pratique usuelle du Comité permanent de la justice et du solliciteur général, laquelle prévoit 15 minutes au premier tour.

Le président: Quinze minutes au premier tour et cinq minutes au tour suivant?

Des voix: D'accord.

Le président: Voilà pour les motions de procédure. Nous pouvons maintenant passer au projet de loi C-61. Nous avons le plaisir d'accueillir ce matin le ministre de la Justice et procureur général du Canada, l'honorable Ramon John Hnatyshyn.

Monsieur le ministre, soyez le bienvenu. Si vous voulez bien, vous pourriez peut-être nous présenter encore une fois vos collaborateurs et vous pourriez ensuite nous faire votre déclaration liminaire.

L'honorable Ramon Hnatyshyn (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Merci, monsieur le président, messieurs les députés. Je vais vous présenter les personnes qui m'accompagnent ce matin pour parler du projet de loi C-61, portant sur les produits de la criminalité: M. Richard Mosley, est avocat général principal à la Section de la politique en matière de droit pénal et familial du ministère de la Justice; M. John R. McIsaac est avocat à la Section de la politique en matière de droit pénal et familial au ministère de la Justice également. Avec votre permission, je vais faire une déclaration liminaire, après quoi je répondrai avec plaisir à vos questions.

Monsieur le président, messieurs les députés, le projet de loi C-61 est une étape importante dans la lutte contre le crime. Il envoie haut et clair le message que le crime ne paiera pas. . .

M. Robinson: Pardonnez-moi de vous interrompre, monsieur le ministre, mais j'invoque le Règlement. Monsieur le président, le ministre a un texte sous les yeux. Les députés pourraient-ils en recevoir copie?

M. Hnatyshyn: Je viens de recevoir le texte ce matin et j'y jette simplement un coup d'oeil. J'y ai apporté quelques changements et je ne sais pas si nous en avons des exemplaires supplémentaires.

M. Robinson: Il nous serait utile d'avoir le texte en main.

M. Hnatyshyn: Si nous en avons des exemplaires, c'est avec plaisir que nous les distribuerons. J'ai lu l'ébauche du texte hier soir et j'y ai apporté quelques changements. Cette version m'a été remise en chemin, ce matin, monsieur Robinson.